



PRÉFET DE L'ISÈRE

Démarches pour passer le permis de conduire en candidat libre pour la catégorie B

Rappel - > pour pouvoir demander une place en candidat libre, il faut au préalable avoir réalisé les opérations 1 & 2 ci-après :

1 – Faire une demande d'enregistrement au permis de conduire par internet auprès de l'ANTS où lors de votre première inscription un Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé (NEPH) à 12 chiffres vous sera attribué.

2 – Réussir son épreuve du code de la route qui est organisé par les opérateurs agréés par l'État : La Poste, SGS, DEKRA, VERITAS, Pearson Vue (inscription sur internet avec son NEPH)

L'inscription d'une place pratique pour la catégorie B des candidats individuels doit être réalisée obligatoirement et exclusivement par internet sur le site « Candilib »

<https://beta.interieur.gouv.fr/candilib/>

Il est par ailleurs recommandé de vous rendre sur le site de la foire aux questions :

<https://beta.interieur.gouv.fr/candilib/faq>